Réf. Farde e-Assemblées : 2708114

N° OJ : **37**

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/05/2026

Objet : Asbl Geopolis.- Subside : 10.000,00 EUR.- Convention 2026.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Considérant qu'à travers sa politique de solidarité internationale, la Ville de Bruxelles accorde différents subsides aux associations pour développer des projets dans le domaine de la coopération au développement et de l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire, la sensibilisation et l'information;

Considérant que la Ville de Bruxelles veut au travers l'éducation et des actions diverses conscientiser ses citoyens sur la conséquence des actes de chacun dans un monde globalisé et les nombreuses interdépendances;

Considérant que Geopolis est un centre de photoreportage d'actualités et d'histoire installé au coeur de Bruxelles (place du Jeu de balle) et une antenne radio citoyenne qui tente face aux bouleversements majeurs géopolitiques, d'expliquer avec distance les grands enjeux d'actualité en lien avec la Solidarité Internationale de la Ville de Bruxelles et en particulier les 17 Objectifs de Développement Durable du l'ONU;

Considérant que le centre Geopolis propose des cycles d'expositions thématiques, des émissions de radios, une programmation événementielle tournée notamment vers le grand-public, les jeunes et les établissements scolaires;

Considérant les crédits inscrit à l'article 15001/33202 du budget ordinaire 2026;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1 : Octroyer un subside de 10.000,00 EUR à l'article 15001/33202 du budget ordinaire 2026 à l'asbl Geopolis pour développer des expositions, des conférences et des podcasts sur des thématiques en lien avec la Solidarité Internationale et en particulier les 17 Objectifs de Développement Durable du l'ONU.

Article 2 : Adopter la convention de subside avec l'asbl GEOPOLIS

Annexes :

Convention Geopolis ASBL 2026 FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)